



## Ceder un bien immobilier pour un somme symbolique

Par **Asmar**, le **31/03/2021** à **18:11**

Bonjour

Mon mari a hérité il y a une petite 10ne d année d une maison très délabrée que nous n avons pas les moyens d entretenir. Elle est mal placée qui plus est ...des parcelles de cadastre alambiquées, avec droits de passage etc, accolée à une autre maison...rien n est simple...

Nous souhaiterions, proposer ce Bâtiment ( plus qu une maison) a ce propriétaire mitoyen pour une somme symbolique... en avons nous le droit? Quelles sont les démarches ?...le but étant avant tout de céder cette maison que nous n avons pas les moyens de réhabiliter...

A l avance je vous remercie

Par **youris**, le **31/03/2021** à **18:30**

bonjour,

vous avez le droit de proposer ce bien immobilier au voisin.

mais le notaire calculera les frais selon la veleur vénale du bien, frais qui sont, en principe à la charge de l'acheteur.

salutations